



TOUS ENSEMBLE POUR UNE COMMUNE PROPRE

La commission voirie a organisé des circuits d'une à deux heures dans la campagne et le bourg de Réguinty pour marcher, tout en nettoyant notre belle commune.

Si vous souhaitez participer à l'opération, seul, à plusieurs ou en famille, rendez-vous

Samedi 12 mars, à 9 h ou 14 h

à la salle multifonctions (ex-foyer)

avec une paire de gants et un gilet jaune.

Il vous sera remis une feuille de route, un sac et une pince de préhension.

Et pour joindre l'utile à l'agréable, café au départ et pot de l'amitié à l'arrivée !

Opération menée par les communes de Pontivy Communauté





La Mairie

Le Mot du Maire

En ce début d'année, la municipalité aura comme chaque année à analyser les comptes de la commune et à établir son budget 2022. C'est un moment important dans la gestion et la programmation des investissements pluriannuels. Notre objectif est toujours le même : financer nos investissements à l'aide de subventions et de notre capacité financière sans avoir recours à l'emprunt hormis pour des programmes importants. Ce fut le cas par exemple en 2005 pour les travaux du centre bourg et en 2015 pour la construction du restaurant scolaire et du centre de loisirs. Malgré cela notre endettement par habitant reste très correct avec un montant de 325 € par habitant alors que la moyenne pour des communes comme la nôtre se situe au-dessus des 600 €.

Vous trouverez ci-après un extrait du discours des vœux par vidéo faisant référence aux investissements 2021 (le montant investi sur 2021 étant de 846 000 €) ainsi qu'aux investissements à venir.

« En 2021, nous aurons réalisé les investissements annoncés il y a un an. Pour rappel, les principaux investissements ont concerné le nouveau revêtement à la salle omnisport, l'effacement des réseaux de la rue de la Fontaine, la fin des travaux de la mairie intérieurs et extérieur, la création du rond-point du Passoué. Enfin et comme chaque année des travaux de réfection de voiries ont été réalisés. Un seul investissement n'a pu démarrer, il s'agit de la construction de l'école. Le contexte des appels d'offres avec la covid et la pénurie des matières premières n'étant pas du tout à notre avantage avec un surcoût inacceptable. Concernant l'école, nous avons prévu de relancer ce marché en début d'année.

Pour 2022, je vous donne les 3 axes principaux qui guideront nos actions :

- *Le premier est bien sûr d'aboutir positivement sur la construction de l'école.*
- *Le second concerne la base de loisirs et son lac. De nouveaux équipements pour les enfants seront installés, des travaux d'aménagement sur le lac seront réalisés dès que nous aurons les autorisations. Enfin, le troisième, fait partie d'un challenge annoncé en début de mandat. Challenge que vous partagez certainement, il concerne la revitalisation du centre bourg. On va démarrer un processus assez long, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Sur un sujet comme celui-là, comme bien d'autres d'ailleurs, seul on ne peut pas grand-chose mais avec de l'aide et de la volonté... pourquoi pas. C'est pour cela que j'ai candidaté au nom de la commune au programme de l'État sur la revitalisation des petites villes de demain. Candidature qui a été retenue.*

La municipalité y travaille déjà mais avec cette future convention, nous serons accompagnés pour mener cette importante opération qui concernera le bâti, l'aménagement, le commerce au cœur du bourg »

Je tenais également à vous communiquer quelques chiffres sur la démographie et les réalisations immobilières. A ce titre, nous avons enregistré en mairie 18 naissances et 12 décès pour l'année 2021. Concernant l'urbanisme, 52 déclarations de travaux et 37 permis de construire ont été enregistrés dont 20 pour de nouvelles habitations. Pour les transactions immobilières, 26 maisons ont été vendues. C'est donc une année 2021 avec beaucoup de concrétisations démontrant le dynamisme local. 2022 devrait continuer sur cette voie concernant les projets immobiliers. La commune ne sera pas non plus inactive avec plusieurs projets, comme annoncé précédemment.

Mairie

02.97.38.66.11
mairie@reguiny.bzh

Horaires d'ouverture

Lundi
14 h – 16 h
Mardi, jeudi et vendredi
8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h
Mercredi
8 h 30 – 12 h 30
Samedi
8 h 30 – 12 h 00

Permanences du Maire

et des adjoints :
Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :

Sur rendez-vous
Tél : 02 97 69 54 65

Conciliateur de justice :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de
10 h à 12 h sur rendez-vous
Tél : 02 97 38 66 11

Horaires d'ouverture de la Poste

Du lundi au vendredi
De 9 h à 12 h
Départ du courrier tous les jours
à 15 h
Le samedi à 11 h 30
Tél. 02 97 38 66 51

Jean-Luc LE TARNEC

Avis de la Mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en janvier, février et mars 2006 sont invités à se présenter en Mairie dès l'âge de 16 ans.

ÉLECTIONS

Comme vous le savez, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Pour cette élection, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).



CE QUI CHANGE POUR LES ÉLECTIONS DEPUIS 2019 :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

RECUEIL 2022 DES DÉMARCHES ANTS (Agence Régionale des titres sécurisés)

Pour tous les citoyens de votre commune, nous avons élaboré cette année : **le recueil 2022 des démarches sur l'ANTS**. Vous retrouverez tout sur la digitalisation des procédures administratives sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr/>) pour demander **un passeport, une carte d'identité, un permis de conduire ou une carte grise (Visitez aussi ce guide pratique pour un certificat d'immatriculation)**. **Obtenir un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.**

Attention aux arnaques ! Ne tombez pas dans le panneau de certains sites payants, car de nombreuses plateformes en ligne frauduleuses se disant habilitées voient désormais le jour dans le seul but d'arnaquer les usagers de la route. Concernant une carte grise, il vous est possible soit de la demander sur **le site de l'ants** , soit de faire appel à un **garagiste habilité dans votre région**.



LE TEMPS DE L'ÉLAGAGE EST ARRIVÉ

Pour la sécurité des piétons, cyclistes et la longévité des routes, les propriétaires riverains de routes, de trottoirs, de chemins ruraux sont invités à empoigner leur tronçonneuse, scie d'élagage, sécateur ou à faire appel à l'entreprise de leur choix.

L'élagage permet d'augmenter la durée de vie du réseau routier de 30 %, en évitant que les feuilles pourrissent sur la chaussée ou dégradent les bas-côtés.

Merci de permettre aux piétons, handicapés, bébés en poussette de pouvoir utiliser les trottoirs.



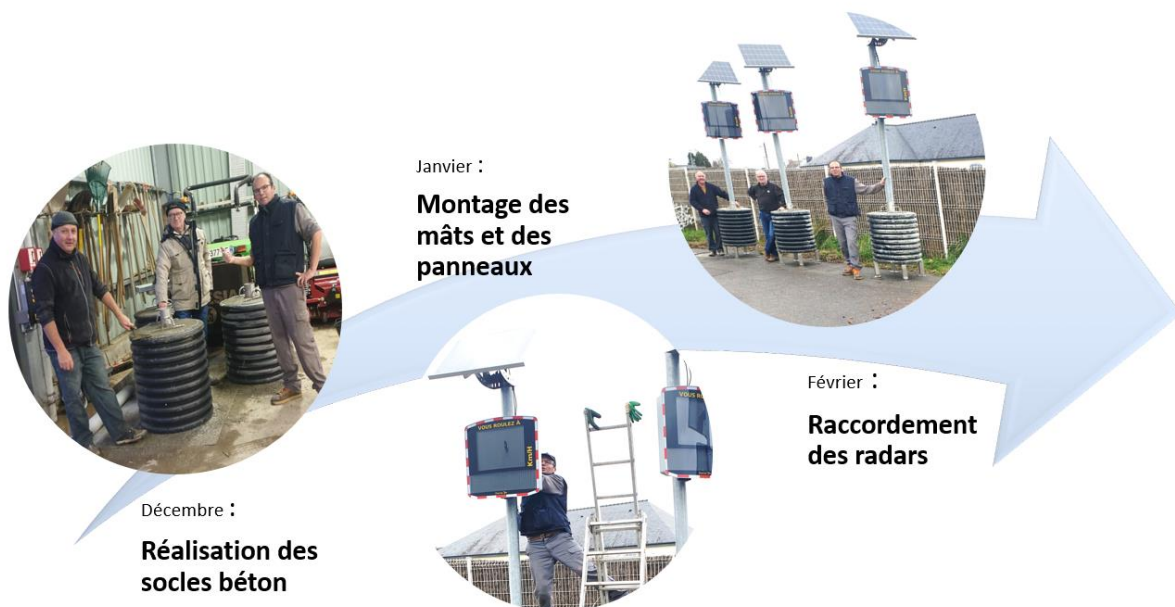
TRAVAUX D'ÉLAGAGE ENEDIS

L'entreprise MSV mandatée par ENEDIS nous informe que des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres seront entrepris sur notre commune. Ces travaux concernent les réseaux BTA/HTA.

DÉPLOIEMENT RADARS PÉDAGOGIQUES

Fruit du travail des élus de la commission Travaux, le déploiement des radars pédagogiques devient concret. Après plusieurs semaines de montage, programmation, réglages, ces nouveaux outils vont permettre de continuer à travailler sur la sécurisation des usagers au sein de la commune. Ils seront déployés sur des axes importants mais aussi en campagne afin de recueillir des données importantes aux décisions des élus.

Un grand merci à nos techniciens Didier, Jean-Michel et David.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE

A compter du 1^{er} mars, votre bureau de poste sera ouvert :

LUNDI	9 H – 12 H
MARDI	9 H – 12 H
MERCREDI	9 H – 12 H
JEUDI	9 H – 12 H
VENDREDI	9 H - 12 H
SAMEDI	FERMÉ



PERMANENCES DE NOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX : LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Le handicap	PERMANENCES 2022 SUR RDV
La perte d'autonomie	Les samedis, en Mairie de 9 h à 11 h : ROHAN 5 MARS LOCMINÉ 2 AVRIL BRÉHAN 7 MAI CRÉDIN 3 SEPTEMBRE PLEUGRIFFET 3 DÉCEMBRE
L'Enfance et la famille	
L'insertion et l'emploi	
L'éducation	
Les bourses jeunes	
La culture	
Le sport	
L'accompagnement des associations	
L'investissement des communes	
L'environnement	
Les routes	

VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
CANTON DE GRAND-CHAMP

Dominique LE MEUR
1^{er} ADJOINTE AU MAIRE DE GRAND-CHAMP

Pierre GUÉGAN
MAIRE DE PLEUMELIN

morbihan.fr **POUR CONTACTER VOS ÉLUS** **Dominique LE MEUR : dominique.lemeur@morbihan.fr**
Pierre GUÉGAN : pierre.guegan@morbihan.fr
Collaboratrice : isabelle.chiocci@morbihan.fr
02 97 54 83 92

Urbanisme

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

09/02 – Commune de Réguiny, travaux d'aménagement : chaufferie bois

10/02 – SAS GATONI, Rue du Chanoine Martin, réaménagement de la ligne de caisses de l'intermarché

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

02/02 – André et Marie-Annick LE TARNEC, 19 Allée des Tulipes, Résidence Le Clos Neuf, construction d'un carport

02/02 – Eco habitat énergie, 19 Keroyard, installation de 15 panneaux photovoltaïques

10/02 – Dominique KERSUZAN, 2 Village Résidence du Lac, remplacement d'une porte vitrée par une baie vitrée et création d'une pergola

10/02 – André DABOUDET, 29 Rue du Général de Gaulle, extension d'une habitation

23/02 – Didier HOELLARD, 4 Bis Rue du Beau Soleil, rénovation d'un garage existant

10/02 – EARL LE TOQUIN, 10 Coëtdrien, installation photovoltaïque sur 2 toitures de bâtiments agricoles

23/02 – Hélène DECOOL, 13 La Croix Guillard, création d'un bardage PVC imitation bois veiné



PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

04/01 – Aurélien LE BOT et Laëtitia SAMSON, 31 Allée des Hortensias « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison d'habitation

14/01 – Julie LE TEXIER, 25 Allée des Tulipes « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison d'habitation

26/01 – SCI KERMAR, 20 Allée des Tulipes « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison d'habitation

26/01 – Patricia MARCELIN, 16 Allée des Primevères « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison d'habitation

02/02 – Virginie MENAN et Gwenael BOUGAUD, 16 Bis Rue du Chanoine Martin, construction d'une maison individuelle

02/02 – Marc-Antoine DAUXAIS, 15 Allée des Primevères « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison d'habitation

02/02 – Audrey DAUXAIS, 14 Allée des Primevères « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison d'habitation

02/02 – SCI KERMAR, 21 Allée des Tulipes « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison individuelle

21/02 – COOPÉRATIVE EUREDEN, 16 La Croix Guillard, réalisation d'un auvent ouvert et d'un auvent fermé en bois ainsi que le réaménagement du magasin Point Vert

Etat Civil – Récapitulatif Année 2021

NAISSANCES

08/01 – Erell HERISSON, Coëtmeur

29/01 – Noah LE TOUX, 5 Rue du Passoué

11/02 – Nathan SENEAL GODARD, 1 Coëtdelé

04/03 – Ilo HERIHARISON VESTALYS, 7 Le Crano

17/03 – Rose LE GUENNEC, 5 Bel Air

17/03 – Lola RUAUT, 6 La Chataigneraie

17/03 – Aël RIVAS SANCHEZ CHISLOUP, 49 Rue de la Belle Aurore

25/06 – Ethan LE BORGNE, 8 Le Pas du Loup

04/08 – Alba MAUGAN, 8 Résidence du Passoué

28/08 – Léandre LE FLOCH, 1 Landier de la Belle Aurore

11/10 – Mathéo LE DEVIC, 38 Résidence du Passoué

07/10 – Alix BOUCICAUD, 15 Rue Lavoisier « Résidence Clifford »

25/10 – Lou PELTIER, 4 Le Léren

09/11 – Soan RIVALAIN, 6 Rue du Passoué

01/12 – Noah LE GUENNEC, 6 Le Clos du Verger

05/12 – Gaspard DANET, 11 Chemin de Kerbellec

17/12 – Adam PÉDRO, 10 Allée des Jonquilles « Résidence Le Clos Neuf »

21/12 – Mylo AVIS, 27 Rue des Korrigans



Mariés en 2021



MARIAGES

10/07 – Sylvain DOS SANTOS et Mélanie DENIS
28/08 – Manon COQUIN et Sylveline GLON
28/08 – Ahamada ALI-MKOUNDZI et Nassihati SOUMAILA
28/08 – Alexis THORAVALE et Elodie ARNOULD
01/09 – Thomas RINDEL et Virginie THOMAS

DÉCÈS (transcrits sur les registres de la mairie)

08/01 – Charles AUDO	12/05 – Daniel GUÉHENNEUX
18/01 – Anne CONANEC Veuve LE MOIGNO	24/07 – Anne Marie LE DOUARTIN épouse LAUNAY
12/02 – Laurent BAYER	28/07 – Bernard MONTIÈGE
27/02 – Marie Thérèse COURTOIS Veuve ROUILLARD	20/10 – René GLASSON
31/03 – Martine ABIT épouse CORBLIN	15/12 – Claudine PILMÉE épouse LANNEGRAND
13/04 – Aline BILLARD	20/12 – Adèle LAMOUR Veuve LAMOUR

Etat Civil - 2022

NAISSANCES

12/01 – Livia LEGER, 16 Rue du Lac
12/01 – Pauline LE COQ, 6 Le Roscoët Fily
17/02 – Laïa GABORIAU, 2 La Villeneuve

DÉCÈS

09/01 – Sassi SEMAMRA, 84 ans, 10 Fontaine Berth (acte transcrit en Mairie de Cléguérec)
20/01 – Blandine LE PETITCORPS Veuve ROBIC, 88 ans, 10 Rue du Lac
10/02 – Monique HAULTECOEUR Veuve BOUTHIER, 88 ans, 11 Rue Guy Ropartz
15/02 – Emile POULAIN, 90 ans, 21 Rue du Général de Gaulle (acte transcrit en Mairie de Loudéac)

DÉCÈS EXTÉRIEURS

Jean François PICAUT né le 25 février 1948 à Régigny est décédé à Rennes le 28 janvier 2022
Odette LE BOUQUIN née le 6 avril 1938 à Régigny est décédée à Le Pont-Marly (78) le 1^{er} février 2022.



Conseils Municipaux

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTELE, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Karine BULEON pouvoir à Thierry LE STRAT, Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX, Thomas BONNIN pouvoir à Corentin PEDRO.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 16 **Votants** : 19

Le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.



1. Transaction de terrain – Résidence le Clos Neuf

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition du terrain suivant au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- M. Stevan TRAVAILLÉ – Lot n° 42 d'une contenance de 639 m²

Le Conseil Municipal approuve.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que le lot n°29 est de nouveau disponible à la vente suite à un désistement.

2. Chauffage bois : présentation du rapport d'analyse des offres

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres rédigé par le cabinet H3C Energies.

Il rappelle que le lot était estimé à 104 000 € HT.

Les 3 offres ont été jugées sur le prix des prestations (60 %) et la valeur technique des prestations (40 %).

Après demande de précisions sur les offres déposées, le cabinet H3C Energies propose de retenir l'offre de base de l'entreprise ROQUET au montant de 127 500 € HT.

Le Conseil Municipal acte cette proposition et décide de retenir l'offre de l'entreprise ROQUET.

3. Demande de subvention DETR 2022

La commune peut prétendre à des aides de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux).

Il est proposé de déposer pour 2022 une demande pour les projets suivants :

- Installation d'une chaufferie biomasse à la salle des sports
- Construction d'un local de rangement à la salle des sports

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour ces projets.

Il est par ailleurs convenu que le projet de réfection de la cuisine de la salle multifonctions sera inscrit au budget 2023 et fera l'objet de demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de l'Etat.

4. Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, informe qu'une participation aux frais de fonctionnement est demandée aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école publique.

Le coût se répartit comme suit :

- Coût /élève maternelle : 956,58 €
- Coût/élève élémentaire : 239,91 €



De ce fait, les participations suivantes seront demandées :

	Radenac		Pleugriffet		St Allouestre		Crédin		Lantillac	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Elève maternelle	8	7 652,64 €	4	3 826,32 €			1	956,58 €		
Elève élémentaire	7	1 679,37 €	2	479,82 €	1	239,91 €			1	239,91 €
TOTAL PARTICIPATION		9 332,01 €		4 306,14 €		239,91 €		956,58 €		239,91 €

Le Conseil Municipal valide.

5. Contrat association OGEC

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, rappelle que la participation financière versée à l'OGEC de l'école du Sacré Cœur de Régigny pour l'ensemble des élèves de la commune, est désormais calculée à partir du coût d'un élève scolarisé dans le public.

La participation pour l'année en cours s'élève à 62 961,69 € :

Classes	Effectifs	Coût/élève	Total
Maternelle	44	956,58 €	42 089,52 €
Elémentaire	87	239,91 €	20 872,17 €
	Montant	participation	62 961,69 €

Le Conseil Municipal approuve.

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLIERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX, Karine BULEON pouvoir à Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN à Corentin PEDRO

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 16 **Votants** : 19

Avant d'approuver le procès-verbal du dernier conseil, Monsieur le Maire précise avoir contacté le cabinet Hydroconcept qui a validé la suggestion de diminuer l'utilisation des boues sur site pour la création des rosières. L'estimation passerait de 190 200 € HT à 162 751,20 € HT.

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.



Ordre du jour

1. Pontivy Communauté

- **Modification des statuts**

Par délibération n°08-CC131221, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes afin de prendre en compte, d'une part la création de la commune nouvelle Saint-Gérard-Croixavec au 1er janvier 2022, et d'autoriser d'autre part Pontivy Communauté, conformément au nouvel article L.5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, à passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande.

Le Conseil Municipal valide les modifications statutaires et approuve les statuts de la communauté de communes.

- **Renouvellement de la convention assistance technique aux communes pour la gestion de la voirie et de leurs programmes de travaux**

Un service commun d'assistance technique et administrative aux communes pour la gestion de leur voirie et leurs programmes de travaux a été créé par délibération du conseil communautaire de Pontivy Communauté du 9 décembre 2014. Il concerne l'ensemble des communes de Pontivy Communauté, hors Pontivy et Le Sourn.

Les missions de ce service comprennent l'assistance à l'élaboration et au suivi des programmes d'investissement et d'entretien de voirie.

Les projets inférieurs à 40 000 € HT seront entièrement suivis par le service (définition du projet, proposition esquisse, établissement des pièces du marché, étude et direction des travaux...) alors que les projets supérieurs à 40 000 € HT feront simplement l'objet d'un conseil sur la faisabilité du projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour les réaliser.

La convention de service commun était conclue initialement pour une période de 6 ans avec pour échéance le 15 mars 2021, et a fait l'objet d'un avenant de prolongation pour permettre une révision des missions réalisées compte tenu des ressources affectées par Pontivy Communauté.

Cette convention révisée est conclue pour une durée de 5 ans et prend effet à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de service commun d'assistance technique aux communes pour la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux.

- **Renouvellement de la convention relative au fonctionnement du service commun « instruction du droit des sols »**

Le service commun "instruction du droit des sols", créé par délibération du 9 décembre 2014, instruit les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune relevant de la compétence du Maire : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme article L.410-1a du code de l'urbanisme, certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme, déclarations préalables, l'accessibilité des autorisations de travaux relatives à la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP).

La convention étant arrivée à expiration, il convient de la renouveler.

Quelques modifications interviennent dans la convention initiale, du fait de l'application du PLUi ou la suppression de certaines clauses liées à la non-exécution, ou de l'évolution de certaines missions ou procédures d'instruction (contrôle des récolements, ...).

Compte tenu de la charge du service qui a augmenté au fil du temps, le nombre d'agents est passé à 4 depuis mai 2021.

Pour ce qui concerne le financement du service, il est proposé de modifier le mode de financement pour davantage tenir compte de la réalité. Ainsi, ce service sera désormais financé en affectant le coût du service (50 % des charges de personnel) au nombre d'actes pondérés (dits unités d'œuvre), sans passer par l'attribution de compensation. Ce montant interviendra tous les ans après calcul du coût du service rapporté au nombre d'actes pondérés instruits pour le compte de la commune. En 2022, une étape intermédiaire permettra de modifier l'impact de la charge jusqu'alors prise en charge par le biais de l'attribution de compensation, après passage en CLECT. Ce nouveau dispositif s'appliquera donc réellement en 2023, sauf pour les communes qui l'intégreront au 1er janvier 2022.

Pour information, le coût du service s'élève à 144 514 € en 2021 soit 72 257 € pris en charge par Pontivy Communauté et 4 502,75 € par la commune de Régigny (correspondant à 121 actes instruits).

Le Conseil Municipal décide de poursuivre son adhésion au service commun "instruction du droit des sols" de Pontivy Communauté à compter du 1er janvier 2022,

- **Motion de soutien au Groupe Hospitalier Centre Bretagne**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien au Groupe Hospitalier Centre Bretagne :

Considérant la crise sanitaire qui a lourdement affaibli l'hôpital public et a révélé les dysfonctionnements dont souffre notre système de santé ;

Considérant la nécessité de maintenir un parcours complet de soins en Centre Bretagne qui implique l'autonomie du territoire de santé n°8 tout en préservant les coopérations avec les différents centres hospitaliers de la région Bretagne ;

Considérant la fermeture partielle depuis quelques mois de services hospitaliers du GHCB, faute de praticiens ;

Considérant le risque à terme de fermeture sur le Groupe Hospitalier Centre Bretagne : des urgences - SMUR, de la maternité, du service anesthésie, du service de soins de suite et de réadaptation, de la pédiatrie, de l'unité de soins palliatifs, de la médecine polyvalente...

Le conseil municipal approuve cette motion et demande à l'Etat :

- Que des solutions soient rapidement trouvées pour maintenir ouverts tous les services du groupe hospitalier du Centre Bretagne ;

- Que le groupe hospitalier du Centre Bretagne bénéficie de crédits d'investissement dans le cadre du Ségur de la santé afin de renforcer son attractivité.

2. Débat sur la protection sociale complémentaire

La réforme de la protection sociale complémentaire impose aux collectivités de débattre sur ce sujet avant le 18 février 2022.

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale facultative permettant aux agents de faire face aux conséquences financières des risques prévoyance maintien de salaire et/ou santé.

Jusqu'alors les collectivités avaient la possibilité d'aider financièrement les agents qui adhèrent à ces contrats.

Deux types de dispositifs sont éligibles à la participation employeur :



- La convention de participation : l'employeur choisit un organisme (même contrat pour tous les agents) et la participation financière n'est versée qu'aux agents qui souscrivent à ce contrat.
- La labellisation : l'agent choisit lui-même l'organisme assureur et les garanties qu'il souhaite parmi une liste de contrats labellisés et la participation financière est versée à tous les agents ayant opté pour un contrat labellisé.

Les employeurs publics devront participer obligatoirement :

- A compter du 1^{er} janvier 2025 au financement d'au moins 20 % des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir le risque prévoyance,
- A compter du 1^{er} janvier 2026 au financement d'au moins 50 % des garanties de protection sociale complémentaire pour le risque santé souscrites par les agents.

Le Conseil Municipal va mener une réflexion dès la sortie des décrets définissant les montants à prendre en compte pour la participation.

3. Equipements jeux base de loisirs

La commission aménagement de la base de loisirs s'est réunie pour statuer sur le choix des jeux à la base de loisirs.

Deux sociétés ont été consultées pour l'installation de trois structures en lieu et place des jeux installés près de la salle multifonctions et d'une structure « araignée » près de la tyrolienne.

La proposition de la société Synchronicity pour la fourniture et pose de 3 structures est retenue pour un montant total de 30 908 € HT.

La proposition de la société SDU pour la fourniture de la structure « araignée » s'élève à 22 227,23 € HT auquel il faut ajouter 20 000 € pour la préparation du terrain et installation.

Au vu de ce montant, il est décidé de consulter d'autres entreprises.



4. Maîtrise d'œuvre rue de la Fontaine et rue Guy Ropartz

Les travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine et du carrefour de la RD 11 rue Guy Ropartz sont estimés à 150 000 € HT. Les travaux étant supérieurs à 40 000 € HT, l'assistance technique et le suivi des travaux ne peut être assuré par Pontivy Communauté.

De ce fait, le cabinet NICOLAS Associés de Pontivy a été sollicité pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre VRD.

Leur proposition d'honoraires d'un montant de 9 900 € HT est retenue.

Informations Générales

FUNÉRARIUM

Monsieur Jean-Christian LAMOUR, gérant des Pompes Funèbres LAMOUR a ouvert son funérarium 23 Rue Guy Ropartz depuis la mi-décembre.

Le magasin Funéraire est ouvert les :

LUNDI	de 9 h à 12 h et de 13 30 à 18 h
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	
SAMEDI	Sur RDV – Tél. 02.97.22.40.95





La Vie des Associations

REG'ALADE

Méline Gallard, 17 ans, grimpeuse au club REG'ALADE depuis 9 ans, va participer au championnat de France bloc les 19 et 20 février prochains à Sartilly en Normandie.

Méline a été qualifiée pour la France suite à sa place au championnat régional de blocs qui se déroulait à Rennes.

Méline est par ailleurs très investie au sein du club, puisqu'elle est également initiatrice SAE (structure artificielle d'escalade) depuis l'année dernière. Elle encadre régulièrement les cours d'escalade.

Merci à elle pour son investissement.



DE RÉGUINY À TIMADEUC... A PIED, A CHEVAL ET EN CALÈCHE

Le samedi 4 février l'ATEM (Association de Tourisme Équestre du Morbihan) organisait sa traditionnelle "première rando de l'année ". Initialement prévue sur deux jours, les conditions sanitaires et la prudence l'avait réduite à une journée, mais quelle journée ! C'est le territoire de Régigny, plus précisément entre Régigny et Timadeuc, que les cartographes de l'asso avaient choisi pour tracer une belle boucle de quelques 25 km ! Un territoire propice à accueillir les 7 attelages la dizaine de cavaliers et la dizaine de pédestres : à la fin de la journée chacun et chacune a commenté " les beaux chemins et le beau temps". Et c'est vrai que les chemins étaient agréables, avec de beaux points de vue, des endroits où faire un peu d'allure, et des paysages variés, depuis les bords du canal, jusqu'à l'arrivée sur Timadeuc. Quelques souvenirs nous auront marqués comme le pique-nique devant l'Abbaye, la rencontre de cavalières avec frère Luc, les chants dans l'Eglise, la traversée de jolis petits hameaux. Les pédestres ont apprécié leur arrivée par l'arrière de l'abbaye qu'on voit plus rarement. Même si la fin de la journée s'est un peu refroidie et qu'on a sorti les plaids sur les attelages ce fut une journée merveilleuse !



CYCLO CLUB RÉGUINOIS

Reprise du Club Cyclo Réginois, le dimanche 06 mars 2022 à 9 heures place de la mairie de Régigny. Activité ouverte à tous les adultes, des groupes et circuits sont adaptés en fonction des niveaux.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter : Stéphane LE CALLONNEC AU 06.82.83.61.49

SOCIÉTALE AG2R

La "Sociétale AG2R Réguiny Morbihan" (ex Amicale AG2R de la Vallée de l'Oust) tiendra son assemblée générale le **Vendredi 18 mars 2022 à 14 h salle multifonctions à Réguiny.**

Les personnes intéressées peuvent contacter la présidente Irène JOUVANCE au 02.97.55.41.59.

COMITÉ DES FÊTES : Spectacle Jean Piépié et le « chasseur D'Âme Sœur »

Après cette longue période sans activité, le comité des fêtes vous propose une soirée dîner spectacle humoristique.

Le principe est simple : vous vous installez, nous vous servons (entrée, plat, fromage, dessert) et vous profitez du spectacle.

Côté spectacle, le comité des fêtes vous propose de découvrir cet artiste breton qui a déjà 20 ans de scène à son actif dans le grand ouest.

Dans son spectacle interactif, Jean Piépié est chasseur, il revient très souvent bredouille (soit disant à cause du réchauffement climatique). Il a également un rêve, rencontrer l'âme sœur. Il lui faudra bien de l'aide pour trouver le bonheur et de nombreux conseils !!

Ce spectacle d'une heure trente se veut pour tous les publics.

A vos agendas : samedi 30 mars 2022 à 20h dans la salle multifonctions de Réguiny, billets en vente dans les commerces de la commune à partir du 1er mars. Places limitées

Tarif 18 €/adulte – 7 € enfant – 12 ans



TOURNOI DE CORN HOLE

Samedi 19 février s'est déroulé un tournoi de CORN HOLE à la salle omnisports de Réguiny.

Cet événement était organisé **par Colin, Hugo et Jérémy** dans le cadre de leur BTS.

70 joueurs par équipes de 2 se sont affrontés tout l'après-midi dans une très bonne ambiance. Pour la plupart des concurrents c'était une première et ils ont tous apprécié ce moment très convivial.

Les grands vainqueurs de cette première édition sont Simon et Guéwen qui ont défié en finale les benjamines de l'épreuve Mathilde et Chloé.



MANIFESTATIONS A VENIR

MARS	
4	Plats à emporter – St Clair Basket
19	Cérémonie commémoration (Monument aux morts)
19	Loto – APEL Ecole du Sacré Coeur
26	Soirée – Comité des Fêtes

AVRIL	
3	Randonnée – OGEC Ecole privé du Sacré Coeur
5	Diverses activités et à 16 h assemblée Générale de l'Amicale des Anciens
09 et 10	Reg'n block (Salle omnisports)
11	Don du Sang

REGUINY

A environ 30min de Lorient et de Vannes et à 20 min de Pontivy

Animé par MARIE JP ANIMATION

Samedi 19 mars 2022

LOTO

20H00

Salle foyer socioculturel

Ouverture à partir de 17H
Buvette et restauration sur place

LOTO PERSO
50 € 100 € 150 €
3 € le carton

BONS D'ACHAT

150 € 200 € 100 € 500 € 200 € 150 € 100 €

Autres lots

Le carton : 3 €
La plaque de 3 ! 8 €
La plaque de 6 +1 offert : 15 €
La plaque de 8 +1 offert : 18 €
La plaque de 12 +1 offert : 20 €

10 PANIERS GARNIS + 30 € BON D'ACHAT
10 PANIERS GARNIS + 20 € BON D'ACHAT
10 PANIERS GARNIS + 10 € BON D'ACHAT

Pass vaccinal et port du masque obligatoire

Merci de ne pas jeter sur la voie publique